

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 20
Absents : 7
- dont suppléés : 1
- dont représentés : 5
Votants : 26
- dont pour : 26
- dont contre : 0
- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le quatorze novembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 9 novembre 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique (arrivée à la question n°11), BOISSE Sandrine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre DELOINCE Michel, GILLY Lucien (*parti après la question 38 et a donné pouvoir à M. PAYOT*), MASSE Roger, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, KLETTY Guy, BOUVET Patrick et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE, MM. BAGUE Patrice, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre et FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves.

SECRETARE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2017/278

**OBJET : COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS PAPIER :
APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHESION AVEC
L'ORGANISME CITEO DE 2018 A 2022.**

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective du papier sur la déchetterie de Plan La Croix, une convention signée avec l'organisme ECO-FOLIO, a été approuvée par délibération n°2011/84 du conseil communautaire de la CCVU en date du 13 juillet 2011 ;

CONSIDERANT qu'une nouvelle convention a été approuvée par délibération n°2013/127 du conseil communautaire de la CCVU en date du 14/10/2013 afin que les relations techniques et financières avec cet organisme perdurent ;

CONSIDERANT que suite à la fusion des communautés de communes « Vallée de l'Ubaye » et « Ubaye Serre-Ponçon », il a été nécessaire de signer un avenant n°1 à la convention initiale. Ce dernier a été approuvé par délibération n° 2017/138 en date du 13 avril 2017 ;

CONSIDERANT qu'au 1^{er} janvier 2018, l'organisme CITEO se substitue à ECO-FOLIO ;

CONSIDERANT que pour continuer à bénéficier des soutiens financiers pour la collecte et le traitement du papier, il convient d'approuver une nouvelle convention ;

VU le projet de convention présenté pour la période de 2018 à 2022,

Etendu l'exposé,
Après délibéré,

- **APPROUVE** ladite convention d'adhésion avec CITEO pour la collecte et le traitement des déchets papiers à compter du **1^{er} Janvier 2018** pour une période de **cinq ans**.
- **AUTORISE** la Présidente à signer par voie électronique la présente convention.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

